ALSACE
Collectivité européenne

RECUEIL DES ACTES DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

4 Août 2025

Numéro 227

SOMMAIRE

ARRETÉS

2025-034-DAJ-Arrêté délégation de signature au sein de la DASP +Tableau des actes délégués 3

2025-035-DAJ-Arrêté modificatif délégation de signature au sein de la DRIM 9

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-200094332-20250731-2025-034-DAJ-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/08/2025
Publication : 04/08/2025
Pour le Président et par délégation La Directrice des Affaires Juridiques Stéphanie DELACOTE

ALSACE
Collectivité européenne

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Affaires Juridiques

ARRETE N° 2025-034-DAJ
31 juillet 2025
Portant délégation de signature au sein de la Direction de l'Action Sociale de Proximité

LE PRESIDENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;

Vu la délibération n° CD-2021-6-0-1 du 1er juillet 2021 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace constatant l'élection de Monsieur Frédéric BIERRY à la présidence de cette Assemblée ;

Vu la délibération n° CD-2023-1-8-6 du 6 février 2023 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace portant délégation de compétences au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Vu l'arrêté n° 2025-022-DAJ du 22 mai 2025 portant délégation de signature au sein de la Direction de l'Action Sociale de Proximité ;

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté n° 2025-022-DAJ du 22 mai 2025 portant délégation de signature au sein de la Direction de l'Action Sociale de Proximité est abrogé.

Article 2 :

Les agents responsables, dont les noms et fonctions suivent, reçoivent, chacun en ce qui le concerne, délégation aux fins de signer tous actes relevant de leurs attributions, au regard des missions de la Direction et de chacun des Services qui la composent.

Cette délégation s'étend notamment aux actes listés en annexe au présent arrêté et est appliquée comme suit :

1 - délégation à titre principal ;
2 et suivants - délégation à titre subsidiaire en cas d'absence ou d'empêchement de 1, puis d'absence ou d'empêchement simultané des délégataires précédents.

En cas de vacance de poste signalée par le sigle « NN » (non nommé-e) au sein du présent arrêté, la délégation de signature reçue par l'agent concerné est de plein droit attribuée au(x) délégataire(s) suivant(s), selon l'ordre mentionné pour chaque acte au sein des annexes au présent arrêté.

Article 3 : Direction

- Madame Virginie CURVAT, Directrice ;
- NN, Directeur(trice) adjoint(e) ;
- Madame Pauline GAUCHER, Directrice adjointe.

Article 4 : Territoire Nord : Services Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale (UTAMS)

4.1 Service UTAMS Sud

- Madame Laure LADDI, Cheffe de service ;
- Monsieur Eric MALLET, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale (RETMS) Bruche ;
- Monsieur David GIOP, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Grand Ried ;
- Madame Céline MICHEL, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Piémont ;
- Madame Catherine LAQUESTE, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Giessen ;
- Madame Sophie ANDRE, Conseillère Territoriale d'Insertion;
- Madame Aurélia FLAUS, Conseillère Territoriale d'Insertion ;
- Madame Emilie LALLEMAND, Conseillère Territoriale en Action Sociale, équipes Giessen et Grand Ried ;
- Madame Séverine VOEGELIN, Conseillère Territoriale en Action Sociale, équipes Piémont et Bruche.

4.2 Service UTAMS Nord

- Madame Kim LIEM, Cheffe de service ;
- Madame Gaëlle LE JAN, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Campagne ;
- Madame Farida LOURGUIOUI, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Bande Rhénane ;
- Madame Céline BILGER, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Ville ;
- Madame Cathie LAZARUS, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale de Sauer-Lauter ;
- Madame Anaïs SPINDLER, Cadre séniors ;
- Madame Myriam STURTZER, Cadre séniors ;
- Madame Martine CASPAR, Conseillère Territoriale d'Insertion, équipes Ville et Campagne ;
- Madame Carole BOIZET, Conseillère Territoriale d'Insertion, équipes Sauer-Lauter et Bande Rhénane ;
- Madame Sylviane SCHWARTZ, Conseillère Territoriale en Action Sociale, équipes Ville et Campagne ;
- Madame Sandra JUD, Conseillère Territoriale en Action Sociale, équipes Sauer-Lauter et Bande Rhénane.

4.3 Service UTAMS EMS - Sud

- Madame Diane DISS, Cheffe de service ;
- Monsieur Rémi BOUCHARD, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale 4 vents ;
- Madame Virginie HOT, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale des Tanneries ;
- Madame Elisabeth PFISTER, Conseillère Territoriale d'Insertion ;
- Madame Emilie CHATRAS, Conseillère Territoriale en Action Sociale.

4.4 Service UTAMS EMS - Nord

- Madame Diane DISS, Cheffe de service par intérim ;
- Madame Virginie MARTIN, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale de Bischheim ;

- Madame Rachel ARBOGAST, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale de Schiltigheim ;
- Madame Nathalie MANGALLON, Conseillère Territoriale d'Insertion ;
- Madame Laurence POPADINEC, Conseillère Territoriale en Action Sociale.

4.5 Service UTAMS Ouest

- Monsieur Jean-Luc MENG, Chef de service ;
- Madame Marie SCHNEIDER, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Plaine ;
- Monsieur Alexandre PERRAT, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Vergers ;
- Madame Manon MAURIZI WEISSE, Conseillère Territoriale Insertion ;
- Madame Valérie BELLARD, Conseillère Territoriale en Action Sociale ;
- Madame Céline OSTERMANN, Cadre séniors ;
- Madame Claudia SCHAEFFTER, Cadre séniors.

4.6 Pour tous les Services UTAMS

- Madame Charlotte REMY, Conseillère Territoriale d'Insertion volante du Service Appui et Innovation Sociale de la Direction Action Sociale de Proximité, amenée à assurer des missions de remplacement/renfort de Conseiller Territorial d'Insertion, selon affectation ;
- Madame Farida LOURGUIOUI, Cadre de l'équipe de remplacement du Service Ressources Humaines Solidarité de la Direction Appui et Pilotage des Solidarités, amenée à assurer des missions de remplacement, selon affectation.

Article 5 : Territoire Sud : Services Territoires De Solidarité (TDS)

5.1 Service TDS Couronne colmarienne/Sainte-Marie-aux-Mines

- Madame Nadine RAUSCHER, Cheffe de service ;
- Madame Marie-Odile MEYER, Cheffe de service adjointe pour le Territoire de la Couronne Colmarienne ;
- Madame Christelle LASSIAT, Cheffe de service adjointe pour le Territoire de Sainte-Marie-aux-Mines ;
- Madame Nourit ABENAIM, Cheffe de service adjointe pour le Territoire de Neuf-Brisach Ensisheim ;
- Madame Catherine REES, Cheffe de service adjointe pour le Territoire de Guebwiller.

5.2 Service TDS COLMAR

- Madame Sylvie HUIN, Cheffe de service ;
- Madame Bénédicte CLAUDEPIERRE, Cheffe de service adjointe pour le Territoire Colmar Ouest ;
- Madame Geneviève VURPILLAT, Cheffe de service adjointe pour le Territoire Colmar Sud ;
- NN, Chef(fe) de service adjoint(e) pour le Territoire Colmar Est ;
- Monsieur Bruno BODET, Cadre séniors, pour le périmètre d'intervention du Territoire de Colmar ;
- Monsieur Luc VERBESSELT, Cadre séniors, pour le périmètre d'intervention du Territoire de la Couronne colmarienne / Sainte-Marie-aux-Mines.

5.3 Service TDS Couronne mulhousienne

- Madame Mélanie ROUÈCHE, Cheffe de service ;
- Madame Magali ZUMKELLER, Cheffe de service adjointe pour le Territoire de la Couronne mulhousienne Ouest ;

- Madame Florie MEYER, Cheffe de service adjointe pour le Territoire de la Couronne mulhousienne Est ;
- Madame Pascale CARDOSO, Cadre séniors, pour le périmètre d'intervention du Territoire de la Couronne mulhousienne ;
- Madame Emilie TAVIGNOT, Cadre séniors, pour le périmètre d'intervention du Territoire de Mulhouse.

5.4 Service TDS MULHOUSE

- Monsieur Sébastien LAVOUE, Chef de service ;
- Madame Magali HEISSAT, Cheffe de service adjoint pour le Territoire Mulhouse Nord Ouest ;
- Madame Rebecca NUSSBAUMER, Cheffe de service adjointe pour le Territoire Mulhouse Sud Ouest ;
- Madame Dalila MANSOURI, Cheffe de service adjointe pour le Territoire Mulhouse Centre Ouest ;
- Madame Sylviane ROSSE, Cheffe de service adjointe pour le Territoire Mulhouse Sud Est ;
- Madame Natacha WURTZ, Cheffe de service adjointe pour le Territoire Mulhouse Nord Est ;
- Madame Lydia STURM, Cheffe de service adjointe pour le Territoire Mulhouse Centre Est.

5.5 Service TDS SAINT-LOUIS/ALTKIRCH/THANN

- NN, Cheffe de service ;
- Monsieur Gaël BENAD, Chef de service adjoint pour le Territoire d'Altkirch ;
- Madame Laetitia NUSSBAUMER-RUEHER, Cheffe de service adjointe pour le Territoire de Saint-Louis ;
- Monsieur Nicolas GILLET, Chef de service adjoint pour le Territoire de Thann ;
- Madame Aline SPATARO, Cadre séniors.

5.6 Pour tous les Services TDS

- Madame Sandrine ILLANA, Cadre de l'équipe de remplacement du Service Ressources Humaines Solidarité de la Direction Appui et Pilotage des Solidarités, amenée à assurer des missions de remplacement de Chef de service adjoint, selon affectation.

Article 6 : Service Appui et Innovation Sociale (SAIS)

- Madame Catherine GRENTZINGER, Cheffe de service ;
- Madame Sarah HAIST, Conseillère départementale en travail social ;
- Madame Laurine HAEGLE, Conseillère départementale en travail social ;
- Madame Catherine MERCKLE, Responsable de l'Unité Majeurs Vulnérables ;
- Madame Pauline GUIVARCH, Responsable de l'Unité Ressources.

Article 7 :

Les agents délégataires, cités dans les articles qui précèdent, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité et publié sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace – recueil des actes (www.alsace.eu/la-collectivite/les-publications-reglementaires/recueil-actes-cea/).

Le Président

Frédéric BIERRY

Direction de l'Action Sociale de Proximité		Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint	Chef de Service	Responsable d'unité	Conseiller départemental en travail social ou Responsable d'unité majeurs vulnérables	Responsable d'équipe (ou cadre de remplacement, cf. art. 4.6)	Responsable déquipe OU Cadre séniors (ou cadre de remplacement, cf. art. 4.6)	Conseiller territorial Insertion (ou CTI Volant (Cf. art. 4.6))	Conseiller Territorial en Action Sociale
Direction		Actes de passation des marchés sans limite de montant	1								
		Bons de commande hors marchés à partir de 5 001 euros									
		Actes d'exécution des marchés : - Ordres de service prescriptifs ou toutes autres décisions qui précisent les modalités d'exécution de tout ou partie des prestations ; - Décisions d'agrément des sous-traitants ; - Décisions de prolongation des délais d'exécution des marchés ; - Procès-verbaux des opérations préalables à la réception des travaux et décisions de réception des ouvrages ou des travaux ; - Décisions d'approbation du décompte général de travaux transmis par le maître d'œuvre ; - Décisions d'admission, d'ajournement, de réfaction et de rejet des prestations (autres que des prestations de travaux) ; - Avenants dans la limite des seuils visés aux articles R. 2194-8 (marchés) et R. 3135-8 (contrats de concession) du Code de la commande publique ou à toutes autres dispositions qui s'y substitueraient ; - Décisions de reconduction ou de non reconduction des marchés ; - Etats d'acompte (paiements provisoires préalables au solde ou décompte général définitif du marché) ayant valeur de règlements partiels définitifs ; - Décisions d'application de pénalités (de retard notamment) lorsqu'elles sont notifiées en amont de l'état d'acompte ou du solde du marché.									
UTAMS		Décisions relatives aux aides administratives à domicile dans le cadre de la protection de l'enfance (hors AED) : AFASE	4	3	2						1
		Décisions relatives aux aides administratives à domicile dans le cadre de la protection de l'enfance (hors AED) : TISF, aide ménagère, MAESF	4	3	2			1			
		Décisions relatives à l'AED (Aide éducative à domicile), décisions relatives aux Tiers bénévoles Administratifs (TBA), parrainage et accueils administratifs.	4	3	2			1			
		Saisines judiciaires au procureur de la république au bénéfice des majeurs vulnérables	4	3	2				1		
		Tout acte relatif aux MASP simple (1) sauf sur le Territoire de la Ville de Strasbourg	4	3	2						1
		Tout acte relatif au FAJ sur le Territoire Nord (hors transfert de compétence EMS)	4	3	2						1
		Toute décision relative au FSL territorialisé (hors transfert de compétence EMS) sauf sur recours gracieux	4	3	2				1		
		Décisions favorables sur recours gracieux relatives aux FSL	3	2	1						
		Tout acte relatif à l'APRE-ADE (sauf ADE sur le Territoire de la Ville de Strasbourg) : accord, refus, y compris sur recours gracieux	4	3	2					1	
		Décisions de suspensions administratives dont une copie doit également être adressée aux organismes payeurs que sont la CAF et la MSA	4	3	2					1	
		Décisions de sanction RSA sauf sur le Territoire de la Ville de Strasbourg	4	3	2					1	
		Décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles	4	3	2				1		
SAIS	**SAIS**	Tout acte relatif aux MASP simples (1) sur le Territoire de la Ville de Strasbourg	4	3	2		1				
		Saisines judiciaires au bénéfice des majeurs vulnérables	4	3	2		1				
		Tout acte relatif aux MASP avec gestion (2)	4	3	2		1				
	Unité Ressources	Décisions relatives aux secours financiers exceptionnels	4	3	2	1					
		Bon de commande hors marché d'un montant maximum de 5 000 euros pour toute la direction	2			1					

Direction de l'Action Sociale de Proximité	Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint	Chef de service	Chef de service adjoint (ou cadre de remplacement) (Cf. art. 5.6) ou Cadre seniors	Chef de service adjoint (ou cadre de remplacement) (Cf. art. 5.6)	Responsable d'unité majeurs vulnérables ou Conseiller départemental en travail social	Responsable de l'Unité Ressources
Direction	Conventions d'accueil d'un collaborateur occasionnel, bénévole, dans le cadre du dispositif de bénévolat pour les bénéficiaires du rSa	1						
	Décisions de mise à l'abri d'urgence de femmes enceintes ou avec enfants de moins de 3 ans (non confiés)							
	Actes de passation des marchés sans limite de montant							
	Bons de commande hors marchés à partir de 5 001 euros							
	Actes d'exécution des marchés : - Ordres de service prescriptifs ou toutes autres décisions qui précisent les modalités d'exécution de tout ou partie des prestations ; - Décisions d'agrément des sous-traitants ; - Décisions de prolongation des délais d'exécution des marchés ; - Procès-verbaux des opérations préalables à la réception des travaux et décisions de réception des ouvrages ou des travaux ; - Décisions d'approbation du décompte général de travaux transmis par le maître d'œuvre ; - Décisions d'admission, d'ajournement, de réfaction et de rejet des prestations (autres que des prestations de travaux) ; - Avenants dans la limite des seuils visés aux articles R. 2194-8 (marchés) et R. 3135-8 (contrats de concession) du Code de la commande publique ou à toutes autres dispositions qui s'y substitueraient ; - Décisions de reconduction ou de non reconduction des marchés ; - Etats d'acompte (paiements provisoires préalables au solde ou décompte général définitif du marché) ayant valeur de règlements partiels définitifs ; - Décisions d'application de pénalités (de retard notamment) lorsqu'elles sont notifiées en amont de l'état d'acompte ou du solde du marché.							
TDS	Décisions relatives aux aides administratives à domicile dans le cadre de la protection de l'enfance (TISF, aide-ménagère, AAE, AED, MIP, MAESF), décisions relatives aux Tiers bénévoles Administratifs (TBA), parrainage et accueils administratifs, décisions relatives à l'accueil provisoire des femmes mineures enceintes ou avec enfants quelque soit leur âge en centre maternel et parental.	4	3	2		1		
	Décisions relatives aux secours financiers de lutte contre la précarité	4	3	2	1			
	Tout acte relatif aux MASP simples (1)	4	3	2	1			
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles	3	2	1				
SAIS	Saisines judiciaires au bénéfice des majeurs vulnérables	4	3	2			1	
	Tout acte relatif aux MASP avec gestion (2)	4	3	2			1	
	Bon de commande hors marché d'un montant maximum de 5 000 euros pour toute la direction	2						1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-200094332-20250731-2025-035-DAJ-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/08/2025
Publication : 04/08/2025
Pour le Président et par délégation La Directrice des Affaires Juridiques Stéphanie DELACOTE

ALSACE
Collectivité européenne

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Affaires Juridiques

ARRETE N° 2025-035-DAJ
du 31 juillet 2025
Portant modification de l'arrêté N° 2025-032 du 31 juillet 2025 de délégation de signature au sein de la Direction des Routes, des Infrastructures et des Mobilités

LE PRESIDENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;

Vu la délibération n° CD-2021-6-0-1 du 1er juillet 2021 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace constatant l'élection de Monsieur Frédéric BIERRY à la présidence de cette Assemblée ;

Vu la délibération n° CD-2023-1-8-6 du 6 février 2023 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace portant délégation de compétences au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Vu l'arrêté n° 2025-032-DAJ du 31 juillet 2025 portant délégation de signature au sein de la Direction des Routes, des Infrastructures et des Mobilités ;

ARRETE

Article 1 :

L'article 4-4 de l'arrêté n° 2025-032-DAJ du 31 juillet 2025 portant délégation de signature au sein de la Direction des Routes, des Infrastructures et des Mobilités est modifié comme suit :

4-4. Parc, Travaux d'Erstein

- Monsieur Christian SCHERLEN, Responsable de service jusqu'au 18 septembre 2025 ;
- Monsieur Yannick DIETSCH, Responsable de service à compter du 19 septembre 2025 ;
- Monsieur Jacky KLEIN, Responsable de l'unité Suivi des ouvrages, assainissement et AEP.

Article 2 :

Les agents délégataires, cités dans les articles qui précèdent, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité et publié sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace – recueil des actes (www.alsace.eu/la-collectivite/les-publications-reglementaires/recueil-actes-cea/).

Le Président

Frédéric BIERRY

Collectivité européenne d'Alsace
Hôtel d'Alsace – Place du Quartier Blanc – 67964 STRASBOURG CEDEX 9
Hôtel d'Alsace – 100 Avenue d'Alsace - 68006 COLMAR CEDEX
www.alsace.eu

ALSACE
Collectivité européenne

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG cedex 9

100 avenue d'Alsace
BP 20351 - 68006 COLMAR cedex

www.alsace.eu

Direction des services de l'Assemblée

Directeur de la publication : Frédéric Bierry, Président de la Collectivité européenne d'Alsace